

## THÈME

- Projet de plan pluriannuel de requalification de la filière administrative du ministère de l'éducation nationale

## L'ESSENTIEL

- Le ministère a pris acte des demandes des syndicats. D'une manière générale, les OS sont satisfaites du plan de requalification et saluent l'effort ; le SNALC demande que les bénéficiaires de cette requalification soient connus
- Le document final proposé par le ministère est assez consensuel, les fiches métiers beaucoup moins. En effet, on voit bien, surtout pour les fiches à correspondances statutaires C, qu'on est très très loin du personnel d'exécution

## LE SNALC A INSITÉ SUR...

Le SNALC ne comprend pas que dans le REME (répertoire des métiers de l'éducation nationale) et dans la proposition de fiche de métier de gestionnaire d'établissement, les B ne soient pas dans les correspondances statutaires (ils n'étaient pas plus dans l'ancienne)

Le SNALC ne comprend pas que dans le REME il soit inscrit que le gestionnaire assure le pilotage de groupement d'établissements mutualisés car ce n'est pas vrai, cela repose actuellement sur le volontariat. La nouvelle fiche proposée en réunion comprend la même erreur qu'aujourd'hui.

## CE QUE RÉCLAME LE SNALC :

- Modification de la fiche REME d'adjoint gestionnaire pour indiquer que la coordination et le pilotage de groupements mutualisés reposent sur le volontariat comme aujourd'hui avec une formule du type "l'adjoint-gestionnaire peut piloter" et non "l'adjoint-gestionnaire pilote". À terme, il faudrait savoir qui pilote quoi, on peut imaginer qu'un attaché principal a vocation à piloter des groupements mutualisés plutôt qu'un attaché lambda
- Modification du document proposé en réunion pour bien faire la distinction entre la comptabilité de l'agent comptable et la gestion matérielle de l'adjoint gestionnaire. Ce sont deux métiers différents (modification demandée le 20 juin par le SNALC)
- Mise en conformité du REME avec la réalité : soit on reclasse tous les B gestionnaires en A, soit on inclut la catégorie B dans les correspondances statutaires de la fiche.
- Création d'une fiche métier fondé de pouvoir pour le REME, en conformité avec les prescriptions de l'IGAENER et non en fonction des caprices de l'agent comptable comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, fondé de pouvoir est une évolution à proposer dans la fiche métier d'adjoint gestionnaire
- Mise en adéquation des fiches et des correspondances statutaires non pas avec la réalité mais avec ce que devrait être la réalité.